

# Carte Nationale d'Identité

## Où faire vos démarches

### A LA MAIRIE

Bureau des CNI/Passeports

Sur rendez-vous au 04.90.36.50.09  
du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

**Pré-demande sur le site : <https://ants.gouv.fr>**

### Bénéficiaire

Vous devez être de nationalité française

### Délai d'obtention

Les délais de fabrication sont de 15 jours environ  
Vous pouvez suivre l'avancée de votre dossier sur [www.ANTS.gouv.fr](http://www.ANTS.gouv.fr)

### Retrait de la carte

La carte doit être retirée au lieu de dépôt du dossier,  
aux heures suivantes :

Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h45  
Le jeudi de 8h00 à 16h45 non-stop  
Le samedi de 10h00 à 11h45

**Délai maximum de retrait de la carte : 3 mois.**  
**Passé ce délai la carte d'identité est détruite.**

### Durée de validité

Majeurs : 15 ans

Mineurs : 10 ans

Pour les majeurs dont la CNI a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013,  
la durée de validité de la carte est prolongée automatiquement de 5 ans soit 10 ans + 5 ans.  
Les cartes d'identités éditées avant le 2 janvier 2004 doivent donc être renouvelées.

● Pour un MAJEUR

# Carte Nationale d'Identité

Présence obligatoire lors du dépôt et du retrait du dossier

## Première demande

Gratuit

- 1 Une photo récente (moins de 6 mois) et conforme aux normes
- 2 Justificatif de domicile Original + photocopie
- 3 Passeport Original + photocopie

Si le passeport est périmé : ①  
Si vous n'avez pas de passeport : ②

## Renouvellement

Gratuit

- 1 Une photo récente (moins de 6 mois) et conforme aux normes
- 2 Justificatif de domicile Original + photocopie
- 3 Ancienne carte d'identité Original + photocopie

Si votre carte d'identité est périmée depuis + de 5 ans :

Passeport : original + photocopie  
Si le passeport est périmé : ①  
Si vous n'avez pas de passeport : ②

## Perte ou vol

- 1 25 € de timbres fiscaux
- 2 Une photo récente (moins de 6 mois) et conforme aux normes
- 3 Justificatif de domicile Original + photocopie
- 4 Déclaration de perte à remplir sur place ou déclaration de vol à faire au commissariat de police ou gendarmerie nationale

Passeport : original + photocopie  
Si le passeport est périmé : ①  
Si vous n'avez pas de passeport : ②

- ① **Votre passeport est périmé** : votre passeport sécurisé (délivré après mai 2006) périmé depuis moins de 5 ans ou votre passeport (délivré avant mai 2006) périmé depuis moins de 2 ans : original + photocopie  
Si le passeport est plus ancien :
  - acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original
  - justificatif d'identité avec photo : original + photocopie
- ② **Vous n'avez pas de passeport** :
  - acte de naissance ou de mariage (extrait de filiation ou copie intégrale) : original
  - justificatif d'identité avec photo : original + photocopie

# ● Pour un MINEUR Carte Nationale d'Identité

- Présence obligatoire du mineur au dépôt du dossier à partir de 12 ans
- Présence obligatoire du mineur au retrait du dossier
- Livret de famille + pièce d'identité obligatoire du représentant légal au retrait du dossier

## Première demande

Gratuit

- 1 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conforme aux normes**
- 2 Justificatif de domicile Original + photocopie
- 3 Pièce d'identité du représentant légal + livret de famille Original + photocopie
- 4 Passeport de l'enfant Original + photocopie

Si le passeport est périmé : ①  
Si l'enfant n'a pas de passeport : ②

## Renouvellement

Gratuit

- 1 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conforme aux normes**
- 2 Justificatif de domicile Original + photocopie
- 3 Pièce d'identité du représentant légal + livret de famille Original + photocopie
- 4 Ancienne carte d'identité Original + photocopie

Si votre carte d'identité est périmée depuis + de 5 ans :

Passeport : original + photocopie  
Si le passeport est périmé : ①  
Si l'enfant n'a pas de passeport : ②

## Perte ou vol

- 1 25 € de timbres fiscaux
- 2 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conforme aux normes**
- 3 Justificatif de domicile Original + photocopie
- 4 Pièce d'identité du représentant légal + livret de famille Original + photocopie
- 5 Déclaration de perte à remplir sur place ou déclaration de vol à faire au commissariat de police ou gendarmerie nationale

Passeport : original + photocopie  
Si le passeport est périmé : ①  
Si l'enfant n'a pas de passeport : ②

- ① **Votre passeport est périmé** : votre passeport sécurisé (délivré après mai 2006) périmé depuis moins de 5 ans ou votre passeport (délivré avant mai 2006) périmé depuis moins de 2 ans : original + photocopie  
Si le passeport est plus ancien : - acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale) : original
- ② **L'enfant n'a pas de passeport** : - acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale) : original

■ Divorce : original du jugement + photocopie

■ Garde alternée : contacter le service au préalable

# Informations générales

Il vous sera demandé les noms, prénoms, dates et lieux de naissance de vos parents

## Photos acceptées

1 photo d'identité couleur récente, non découpée, en parfait état, visage dégagé, tête nue sans accessoire, format 35 x 45mm aux normes AFNOR.

## Nom d'usage

Sont acceptés :

Epoux/épouse/veuf/veuve, des deux parents

- En cas de divorce si la personne veut garder le nom de l'époux : autorisation légalisée du mari ou jugement de divorce qui stipule l'accord.
- Pour les mineurs : autorisation légalisée de l'autre parent.

## Acte de naissance

- Mairie de la commune de naissance
- Ministère des affaires étrangères si l'intéressé est né à l'étranger.

Par courrier : Service central de l'Etat civil  
44941 Nantes Cedex 9

Internet : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

## Timbres Fiscaux

Les timbres fiscaux peuvent être achetés :

- En ligne, timbres dématérialisés ou électroniques.
- Dans un bureau tabac.
- Auprès de certaines administrations (Impôts...).

## Vous êtes hébergés

Il faut présenter les 3 documents suivants :

- Photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge.
- Attestation d'hébergement cerfa n° 6 bis
- Justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'hébergeur.

## Justificatifs de domicile acceptés

Il doit être récent : moins d'un an

Facture  
d'eau  
ou d'électricité  
ou de gaz  
ou de téléphone  
(y compris de  
téléphone mobile)

Avis  
d'imposition  
ou  
certificat de  
non imposition

Quittance  
d'assurance  
pour le logement  
(incendie,  
risques locatifs  
ou  
responsabilité civile)

Titre de  
propriété  
ou  
quittance de loyer  
réglementaire

■ Des pièces complémentaires peuvent être demandées en fonction de votre situation.